



## Communiqué

### **Sécurité dans l'espace public: la police municipale de Lausanne se réorganise afin de renforcer sa présence visible en rue**

**Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, le Corps de police mutualise ses forces au travers d'un projet pilote en fusionnant la Division police-secours et la Division proximité, partenariats et multiculturalité. Grâce à cette concentration des moyens et la souplesse apportée, la police municipale de Lausanne renforce désormais la sécurité de l'espace public avec plus de patrouilles pédestres. Cela contribuera à diminuer les infractions, notamment celles relevant de la consommation et du trafic de stupéfiants dans l'espace public.**

La police municipale de Lausanne se réorganise pour faire face à l'évolution du contexte sécuritaire au centre-ville et aux situations toujours plus complexes auxquelles les policières et les policiers sont confrontés au quotidien. La dégradation globale de la situation socio-sanitaire liée aux stupéfiants, le sentiment d'insécurité de la population et les inquiétudes des commerçantes et des commerçants sont au cœur des préoccupations de la Municipalité et du Corps de police et guident cette réarticulation.

Pour Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de la sécurité: «La présence policière est une réponse qui contribue au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Compte tenu de la situation actuelle dans l'espace public, il a été décidé de la renforcer de manière durable.»

La nouvelle Division commune comprend 186 EPT, ce qui permet de renforcer la présence des patrouilles uniformées en rue de manière visible, préventive, dissuasive et répressive. Les secteurs Riponne, Chauderon, Bel-Air, Bourg/St François – Marterey, Gare, Tunnel et Sébeillon, seront quant à eux minimalement occupés par 12 policières et policiers à pied. De nuit, la présence de patrouilles pédestres sera renforcée dans l'hyper-centre et le secteur du Flon.

Cette augmentation significative de la présence constante uniformée en rue, s'ajoute aux premières démarches entreprises en octobre 2023, avec la mise en place d'un dispositif policier spécifique. Une ligne téléphonique directe a été mise à disposition des commerçants, tout comme l'adresse mail [police@lausanne.ch](mailto:police@lausanne.ch), permet aussi de faire part de constatations en photos. Depuis janvier 2024, 97 interdictions de périmètre ont été prononcées, 338 dénonciations au Règlement général de police (RGP), 564 dénonciations pour consommation de stupéfiants et 44 dénonciations pour ventes de stupéfiants ont été effectuées par le personnel dédié. 1088 contacts avec la population et les commerçants en réponse à des sollicitations ont été effectués.

La volonté première du Corps de police, au travers de cette nouvelle articulation des ressources policières depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, est de renforcer la sécurité de l'espace public de manière constante, rassurer la population, dénoncer les infractions et diminuer le nombre de victimes, tout en permettant à la police d'assurer en parallèle les missions prioritaires du 117.

Cette mutualisation constitue la première étape de la restructuration du Corps de police, qui se transforme pour mieux prendre en charge les problématiques actuelles et anticiper les besoins sécuritaires d'une société en évolution rapide. La restructuration comprend également une amélioration de l'accueil et du service à la population.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**
- **Col Olivier Botteron, Commandant du Corps de police de Lausanne, tél. +41 21 315 33 02**

Lausanne, le 7 octobre 2024

Corps de police

Case postale 5354 | 1001 Lausanne | T +41 21 315 15 15 | [police@lausanne.ch](mailto:police@lausanne.ch) | [www.lausanne.ch/police](http://www.lausanne.ch/police)